

DOSSIER DE RECLAMATION DES SPORTIFS DE HAUT ET BON NIVEAU

2016 - 2017

**DOSSIER A RETOURNER
IMPERATIVEMENT**

AVANT LE 31 OCTOBRE 2016
PAR MAIL OU COURRIER, AU SUAPS

**Vous avez reçu sur votre mail universitaire
le refus du renouvellement de votre statut
SHBN pour motif :**

UNIVERSITAIRE **SPORTIF**

RENSEIGNEMENTS ET CONTACT :

Sportifs de Haut et Bon Niveau
15 bis rue Poncillon
63000 Clermont-Ferrand
adele.leplus_dubuisson@univ-bpclermont.fr
☎ 04.73.29.32.01

Important : le présent dossier concerne les
étudiants en demande de renouvellement qui
ont été refusés par le Comité d'Orientation
SHBN

Nom et prénom de l'étudiant :

.....

Discipline pratiquée :

.....

Nom et prénom du parrain :

.....

**Nom de la composante
universitaire (ex : Staps) :**

.....

**Nom et prénom de
l'entraîneur :**

.....



**Réclamation de l'étudiant
-Motif universitaire-**

Refus pour motif universitaire : *pourquoi vous n'avez pas validé vos examens*

Moyenne de l'année :

Bilan de votre année universitaire, raisons de cet échec, réclamations (avec pièces justificatives) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Avis motivé du parrain :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Nom et signature du parrain

Traitement du dossier de réclamation

Le présent dossier doit être déposé avant la date indiquée et à l'adresse indiquée sur la première page.

Il sera présenté lors du Comité d'Orientation SHBN qui étudiera la demande par rapport au bilan universitaire et sportif de l'année écoulée de l'étudiant.

Une réponse vous sera ensuite apportée sur votre mail universitaire. Une fois la décision rendue, aucun autre moyen de réclamation ne sera possible.

Si la réponse est positive, il vous faudra compléter le contrat d'engagement SHBN et le retourner au SUAPS le plus rapidement possible.

En cas de refus de votre réclamation, vous ne pourrez pas demander de statut SHBN pour l'année universitaire en cours. Par contre, vous pourrez déposer une demande de statut en tant que néo-entrant (première demande) au titre de l'année suivante.

Dossier établi en 2 exemplaires, le 2016

Nom et signature de l'étudiant

- ➔ **1 exemplaire à fournir au SUAPS**
- ➔ **1 exemplaire à conserver par l'étudiant**